

Procès-Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 17 septembre 2016, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV +2 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Grande Aquitaine:	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Grand Est :	Yves GAERTNER
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON
Hauts de France :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence :	Claude DUBOC
Auvergne, Rhône, Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Bourgogne Franche-Comté :	Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Laurent MARCOUX, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable

Les Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires :

Dominique BISCARAT, IN
Jean-Marc CHAREL, IN
Michel DENAIS, IN
Gérard DEPIT, IN
Marjorie DUPRE-POIGET, INS
Camille GELEBART, IN
Jean-Claude JONAC, IN
Jean-Paul MARTEAU, IN
Pascal MONESTIEZ, IN
Thierry NOEL, IN
Guy ZONBERG, IN

Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.
Il souligne la présence de Laurent MARCOUX en tant que nouveau représentant de la CMPN.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 21 mai 2016

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 21 mai 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours du CDN

Cartes PA20 et PE40 :

Les cartes de certification PA20 et PE40 disposant du verso CMAS sont à présent entrées en vigueur.

Suppression de temps limite au baptême Handisub :

Jo VRIJENS indique que dans la mesure où ce sujet impacte le règlement médical, le CDN attend la proposition de la CMPN.

RSE :

La nouvelle mouture de la RSE a été adoptée par le CDN. Jo VRIJENS rappelle à ce sujet que la RSE avait été également mise en suspens à la Marine Nationale suite à un accident. Cette dernière est depuis entrée en contact avec la FFESSM et se dirige a priori vers la remise en place de cette épreuve comprenant le plupart des modalités d'organisation mises en place par la FFESSM.

Par ailleurs, certains centres de formation nationaux évoquent le fait que mouiller un bateau à 35m au lieu de 30m peut poser problème. Jo VRIJENS remarque tout de même qu'à l'époque de la remontée ballon de 40m, disparue depuis, les bateaux étaient systématiquement mouillés sur 40m... Ce point reste donc pour le moment à l'étude.

Approbations du CDN :

Ont été adoptés par le CDN :

- La descente dans le bleu et vidage de masque au GP-N4,
- Les modifications du cursus INS,
- Les évolutions du TIV,
- La modification de l'insertion des plongeur pro marine en tant que Niveau 3,
- Le report de la formation de formateurs de formateurs recycleur au niveau régional plutôt que national.

Infos :

La modification des régions est en cours : notamment la région Bourgogne Franche Comté a été créée, la Présidente en est Myriam ZIANE et le Président de CTR Jean-Marie VINATIER.

TIV :

La mise en place informatique est prévue pour fin octobre / début novembre 2016.

Le recyclage part à partir du 1^{er} janvier 2016, en conséquence les TIV délivrés avant le 1^{er} janvier 2016 doivent être recyclés avant le 1^{er} janvier 2021, et les TIV délivrés après le 1^{er} janvier 2016 se verront recycler 5 ans après. Les 2 ans de délai courent quant à eux à partir du moment où la mise en place du système informatique fédéral sera en place.

Descente à 50 mètres au MF2 :

De plus en plus de personnes s'interrogent sur la pertinence de la descente à l'épreuve à 50m du MF2. En effet les stagiaires comme les IN ont du mal à se positionner. Jo VRIJENS rapporte donc une proposition consistant à réintroduire une descente dans le bleu notée, ce qui semble plutôt convenir à l'assemblée.

Il demande donc à Jean-Pierre VIGNOCCHI de réintégrer cette nouvelle épreuve en profitant des modifications du MFT induites par les travaux du GT qu'il pilote au sujet de la mise en cohérence de la numérotation des groupes et des épreuves entre le GP-N4 et le MF2.

EPI :

Jo VRIJENS rappelle que dès lors que l'on apporte une modification à un matériel, les contraintes EPI ne sont plus respectées. Les responsabilités ne sont donc plus reconnues et les assurances ne peuvent pas jouer.

Par ailleurs, il faut savoir que les fiches de suivi qui sont parfois demandées par les organes de contrôle ne donnent en fait pas lieu à obligation de présentation. Plusieurs cas de contrôles de ce type se sont d'ailleurs présentés sur le terrain, mais à ce jour aucun n'a donné lieu à contravention.

GP et moniteurs « Associés » et « Conventionnés » :

En novembre 2012, nous avons changé les appellations GP et Moniteur « Associé » qui devenaient ambiguës, pour les remplacer par « Associé » d'un côté et « Conventionné » de l'autre.

Jo VRIJENS rappelle à ce sujet que les GP-N4 et Moniteurs « Conventionnés », issus des conventions signées avec certains pays limitrophes, ne peuvent qu'exercer leurs prérogatives d'encadrement avec leurs plongeurs lors de leurs visites sur le territoire français, et en aucun cas ne peuvent accéder aux cursus fédéraux, à l'inverse des GP et Moniteurs « Associés ».

Décision : toutes les cartes de GP-N4 ou de Moniteur « Associé » délivrées par convention avant le 3/11/2012 sont considérées comme « Conventionnés ».

Plongée « Jeunes » :

Jo VRIJENS fait état d'une demande visant à rehausser la limite de la plongée « Jeunes » à 16 ans, autrement dit à pouvoir par exemple délivrer un brevet de Plongeur d'Or à un adolescent de cet âge.

L'ensemble des participants ne voyant pas d'intérêt particulier à cela et considérant qu'il serait dans ce cas préférable de délivrer directement un Niveau 1 dont les compétences sont similaires, cette proposition n'est pas retenue.

IN Stagiaires :

Jo VRIJENS fait état des directives du CDN en la matière : il n'y aura pas de candidatures spécifiques « féminines » en 2017, mais uniquement des candidatures entrant par la filière normale.

Une nouvelle campagne de féminisation aura lieu dans la prochaine olympiade.

Il rappelle par ailleurs que la réunion administrative de 2016 a été avancée au séminaire des IN en novembre 2016 pour cause d'année électorale.

Jean-Noël TRUCCO rappelle que les demandes de candidature pour les IN Stagiaires doivent en principe arriver au plus tard 30 jours avant la réunion, mais informe que cette durée, compte-tenu du rapprochement de l'échéance, sera exceptionnellement ramenée à 15 jours, ainsi d'ailleurs que la durée de réception des candidatures pour le poste de délégué du collège puisque ce dernier doit être élu à ce moment.

Jo VRIJENS informe enfin que le nombre de postes d'IN Stagiaires accordés par le CDN est de 4 pour 2017.

Licences et brevets :

La chute des licences se poursuit, environ 4.000 licences de moins ont été réalisées sur la saison 2016. En ce qui concerne les brevets, il est en revanche encore trop tôt pour se prononcer.

Présidence de la CTN :

Jo VRIJENS indique qu'il ne représentera pas à la Présidence de la CTN en avril 2017 pour une troisième mandature.

Contrairement au Délégué du Collège, les candidatures à la Présidence de la CTN peuvent se déclarer jusqu'au jour de l'AG inclus. Jo VRIJENS invite donc les éventuels candidats, par respect pour tous, à se faire connaître rapidement même s'ils n'en ont pas l'obligation.

4 L'enseignement de la décompression

Jo VRIJENS commente les résultats des travaux du GT que pilote Eric HEBERT et qui ont été communiqués à tous les Présidents de CTR. Il soumet au vote l'ensemble de ces travaux. (voir document en annexe 1)

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

5 Le Nitrox et le PE12

Jo VRIJENS propose de descendre, conformément à la possibilité offerte par le CDS, l'accès du plongeur Nitrox simple au PE12.

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

6 Le positionnement du stagiaire DE-JEPS

Compte-tenu des modifications de la filière professionnelle en cours, deux points sont soulevés :

- Le DE-JEPS peut se présenter au MF1. Comme il doit suivre un module « Personnes en Situation de Handicap » dans sa formation, il devient en conséquence EH1 de fait.

En revanche, le stagiaire DE-JEPS ne peut pas demander cette qualification EH1 sauf à être également Initiateur.

Une proposition vise donc à rajouter dans les équivalences le fait que le stagiaire DE-JEPS se voit délivrer de fait un brevet d'Initiateur (sous réserve de prise de licence), afin de lui permettre de pouvoir bénéficier de la qualification EH1 avant d'obtenir son DE-JEPS.

- Une autre demande propose que le DE-JEPS en titre (E4) soit exempté du stage initial MF2.

Un débat s'engage sur ces sujets, qui pour le moment ne peuvent déboucher que sur une réflexion dans la mesure où il faut attendre la mise en place effective de la nouvelle filière professionnelle pour avoir les moyens de prendre des décisions.

7 Calage sur la prise en compte de l'expérience

Patrick LAMERAT présente les réflexions du GT suite au retour d'expérience consécutif à la mise en place de ce projet. Plusieurs ajustements sont abordés et débattus (voir document en annexe 2). Les points qui suivent sont abordés :

1) Modalités d'allègement par l'UC10 ou par le GC4 :

Proposition : Rajouter la phrase au MFT : « Attestation de réalisation de l'UC10 du cursus Initiateur ou du GC4 obtenu avant le 1^{er} janvier 2016 »

Vote : *Contre : Grande Aquitaine*
Abstention : Martinique, Guadeloupe et AURA
Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

2) Dans le MFT, partie MF1, figure au niveau de la liste des documents permettant de bénéficier d'allègements et exemptions en vue du MF1 : « Attestation de réalisation de la direction de 10 plongées ».

Proposition : Remplacer la phrase au MFT par : « Attestation de réalisation de la direction de 10 plongées **en milieu naturel (hors fosse)** »

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Une mise au point plus détaillée sera faite après le retour de l'ensemble des CTR lors de la CTN du mois de janvier

3) Dans le MFT, partie MF1, au même endroit figure : « Attestation de réalisation de 20 séances d'enseignement dans l'espace 0-20m à l'issue de l'acquisition de l'UC10, dont au moins 10 en milieu naturel au-delà de 6m, les 2 années précédentes. Cette attestation doit être validée par le DP licencié à la FFESSM **ou** par le Président de club ».

Proposition : Remplacer la phrase au MFT par : « Attestation de réalisation de 20 séances d'enseignement dans l'espace 0-20m à l'issue de l'acquisition de l'UC10, dont au moins 10 en milieu naturel au-delà de 6m, les 2 années précédentes. Cette attestation doit être validée par le DP licencié à la FFESSM **et** par le Président de club » et de mettre les tableaux correspondants en cohérence.

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

8 Les évolutions du MFT

Jo VRIJENS souligne le fait qu'il n'y a jamais eu personne en charge du suivi du MFT. Diverses remarques pertinentes ont été formulées pour proposer des modifications du MFT, mais la crainte est que si elles sont menées à bien par des personnes différentes, cela débouche sur des formulations également différentes, voire sur des incohérences.

Il évoque donc la possibilité de mettre en place un groupe de travail permanent chargé de la simplification et mise à jour de l'MFT, mais précise que compte tenu de l'étendu du chantier, ce projet devra être porté par la future mandature de la CTN.

9 Intervention de François DESPRETS

François DESPRETS présente l'offre de Scubapro qui consiste à proposer aux Instructeurs Nationaux et Régionaux le produit MANTIS 2 (montre ordinateur) à un prix très compétitif, dans l'objectif de promouvoir ce produit ainsi que la marque Scubapro.

10 Questions diverses

Handisub: Proposition visant à offrir l'accès des PESH à la plongée en vêtement étanche

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Handisub : Proposition d'adaptation du cursus « Jeunes » au cursus Handisub, sous réserve que la formation soit menée par un enseignant qualifié PESH

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

11 Fin de réunion

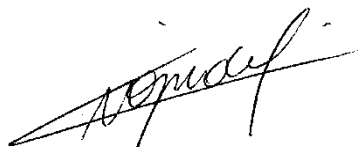
Tous les sujets ayant été épuisés, et plus aucune question ne se présentant, Jo VRIJENS met fin à la réunion.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 21 janvier 2016 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS





Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 21mai 2016, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV +4 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Yves GAERTNER
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Gaëlle BLANC-KERGOULAY
Nouvelle Calédonie :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	Non représentée
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Jean-Pierre MONTAGNON, Référent TIV
Alain DELMAS, Chargé de mission

Les Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires :

Christian CIREFICE, IN
Michel DENAIS, IN
Camille GELEBART, IN
Jean-Claude JONAC, IN
Yvonnick LE PEUTREC, IN
Philippe MARTINOD, IN
Pascal MONESTIEZ, IN
Pascal YAN, IN

(Note : la présence de Patrick DUMAS à la CTN de septembre 2015 avait été omise sur le PV, nous le prions de bien vouloir nous en excuser)

Sont excusés :

René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.
Il rappelle le décès de notre ami Eric BERGMANN, qui est remplacé à la tête de la CMPN par Benoît BROUANT.
Le représentant auprès de la CTN sera a priori Jean-Michel PONTIER ou Laurent MARCOUX.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 16 janvier 2016

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 16 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

Nitrox et PESH12 :
Suite à la demande de la CTN, le CDN a donné son accord ce point.

Suppression de temps limite au baptême handi :

En revanche le CDN n'a pas acté ce point car il impacte le règlement de la Commission Médicale qui est en restructuration. Le CDN souhaite donc attendre la mise en place de la nouvelle équipe de la CMPN avant de se prononcer.

MF2 outremer :

Le CDN a donné son accord pour l'organisation de MF2 en outremer à partir d'un minimum de 5 candidats.

Moniteurs associés :

Le CDN a entériné l'obligation de deux ans pleins de licence pour pouvoir faire acte de candidature au Monitorat Associé.

Accès aux statistiques des brevets délivrés en région :

Le CDN a validé la possibilité offerte aux Présidents de CTR d'accéder aux statistiques régionales. Un développement informatique doit être réalisé sur ce point. Jo VRIJENS tiendra informé les Présidents de CTR dès que cela sera effectivement mis en place.

Communication au sein de la CTN :

Confronté à de nombreuses questions de licenciés de tous niveaux, dont les réponses ont déjà fait l'objet de communication en CTN, Jo VRIJENS rappelle qu'il est de la responsabilité des Présidents de CTR de transmettre les décisions prises en CTN dans leurs régions.

Stagiaires pédagogiques MF1 :

Le nouveau contrat de stage en SCA a été mis en place et doit impérativement être utilisé pour l'accueil des stagiaires pédagogiques MF1 dans les SCA. Jo VRIJENS rappelle que cela ne concerne que les stagiaires MF1, et en aucun cas les stagiaires Initiateur ou les stagiaires MF2.

Mission en Chine :

Laurent BOYER revient d'une mission de 2 semaines en Chine pour le compte de la CMAS avec pour objectif d'assurer la formation de moniteurs CMAS ***. Cette mission s'est très bien déroulée.

Une mission analogue se profile en Indonésie.

Citoyen du Sport :

Une référence sur ce sujet sera insérée dans le MFT sur les stages initiaux Initiateur, MF1 et MF2.

PE12 :

Un nouveau mode de délivrance a été mis en place en complément de l'actuel (via le Pack Découverte). Il est à présent possible de valider directement un PE12 sur le site web sans devoir remplir le N° de Pack Découverte.

Pack découverte :

Le Pack découverte est un produit d'appel, il n'est pas exclusivement destiné à la plongée scaphandre et les 3 activités proposées peuvent très bien être par exemple : un baptême, une sortie RandoSub et une séance de hockey subaquatique.

Equivalences CMAS :

Le plongeur 1* CMAS est reconnu comme autonome à 20 m dans les standards CMAS et le plongeur 2* comme autonome à 40 m.

En conséquence, les cartes PA20 et PA40 seront dorénavant des cartes double face CMAS 1* et CMAS 2*, avec l'annotation "Autonomousdiver to 20 m" pour les CMAS 1* et "Autonomousdiver to 40 m" pour les CMAS 2*.

AIR LIQUIDE :

Une nouvelle convention a été mise en place pour l'oxygène médical, encore plus intéressante pour les centres.

Statistiques sur les plongeurs professionnels:

Le CDN demande que les CTR fournissent les statistiques et le mode de délivrance des brevets délivrés à partir de l'intégration des plongeurs professionnels (militaires, etc...).

Harmonisation des formulations des brevets GP-N4 et MF2:

On s'aperçoit aujourd'hui que les deux brevets de GP-N4 et de MF2, qui sont proches dans l'organisation comme dans certaines épreuves, font pourtant chacun l'objet d'une formulation très différente dans le MFT : les noms des groupes et leur repérage sont différents, les groupes ne sont pas organisés dans le même ordre, certaines épreuves quasiment identiques sont nommées ou décrites de façon différente, etc...

Jo VRIJENS propose de mettre en place un Groupe de Travail destiné à harmoniser le MFT sur ce sujet.

Composition du GT : Yves GAERTNER, Jean-Claude JONAC, Jean-Pierre VIGNOCCHI

Pilote : Jean-Pierre VIGNOCCHI

4 La RSE

Jo VRIJENS indique que le groupe de travail sur la définition de la nouvelle épreuve destinée à remplacer la RSE sous sa forme actuelle a parfaitement fonctionné et que les travaux ont débouché sur une proposition qui satisfait tous les participants.

Il déroule la présentation de la proposition en détail (voir document joint en annexe).

Claude DUBOC soulève le fait que le critère préjudiciable « effectuer un cycle ventilatoire » figure au MF2 mais pas au GP-N4. Il pense que ce critère devrait figurer aussi au GP-N4.

Après débats, l'ensemble des participants s'accorde pour réintégrer ce critère au GP-N4. Ce point n'est donc pas soumis au vote puisqu'il emporte l'adhésion de l'ensemble des participants.

Yves GAERTNER soulève le point de la position de la tête « inclinée vers la surface », qui est contraire aux préconisations actuelles en matière de LVA dans les formations de secourisme.

Après débats, la nouvelle formulation suivante est proposée : « Le candidat devra avoir une position de la tête permettant le maintien des voies aériennes libérées (LVA) et la bouche entr'ouverte ». Elle emporte l'unanimité des participants et n'est donc pas soumise au vote.

Eric BUISSEZ soulève le point de la « vitesse maîtrisée » : en effet, l'épreuve est assortie d'un temps minimum mais pas d'un temps maximum, ce qui pose donc la question de la « maîtrise » exigée pour la vitesse. Jo VRIJENS précise que l'évaluation d'un temps maximum est indirectement faite au travers de la grille d'évaluation, dans la mesure où la réalisation d'un temps très important n'apporte pas de points supplémentaires.

Les débats s'engagent sur le sujet, et débouchent sur une proposition de remonter le critère « Réaliser l'exercice dans un temps inférieur à x secondes » de « critères éliminatoires » à « critères préjudiciables », avec laquelle tous les participants ne sont pas d'accord.

Proposition : Conserver le temps comme un critère éliminatoire

Vote : *Pour : Est, IdF, Nord-Pas de Calais, Normandie, Provence, RABA, Réunion*

Contre : CIALP, Centre, Corse, BPL, Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Martinique

Abstention : Guadeloupe

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées par 859 voix sur 1.484

Pascal CHAUVIERE présente une proposition de la Réunion qui consiste à réaliser l'épreuve de 40 m à 10 m au MF2 et de 30 m à 10 m au GP-N4 afin de conserver des distances proches de celles de l'ancienne épreuve. Cette proposition est immédiatement écartée par l'ensemble des participants car jugée comme trop contraignante en termes d'organisation. Elle n'est donc pas soumise au vote.

Hervé VILLALBA présente une proposition visant à désolidariser l'évaluation de la RSE de l'examen pour la positionner en amont, tout en conservant la notation chiffrée, dans l'objectif de réduire le stress lié à la situation d'examen.

Les débats s'engagent sur le sujet, notamment certains avis s'expriment pour dire que cette remarque pourrait s'appliquer aussi à beaucoup d'autres épreuves, d'autres pour dire que la logique de l'examen qui prévaut actuellement (sans pour autant préjuger de ses qualités et défauts par rapport à une évaluation continue) devrait être préservée, car si elle doit être remise en cause cela semble devoir faire partie d'une réflexion globale.

Proposition : Mettre en place le système avec une note de RSE en amont prise en compte à l'examen (Annexe 1)

Vote : *Pour : Midi-Pyrénées, Côte d'Azur, Guadeloupe*

Contre : Toutes les autres CTR

Abstention : Aucune

Proposition rejetée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Les derniers avis s'échangent sur le sujet, une proposition visant à renommer cette épreuve afin de bien marquer la rupture par rapport à la RSE rencontre un certain écho parmi les participants et sera étudiée par Jo VRIJENS. Afin de finaliser les débats sur le sujet, Jo VRIJENS met au vote le projet dans son ensemble.

Proposition : Mise en place du nouveau projet de RSE présenté avec son évaluation en examen (Annexe 2, 2a et 2b)

Vote : *Contre* : **Midi-Pyrénées, Côte d'Azur, Guadeloupe**

Pour : **Toutes les autres CTR**

Abstention : **Aucune**

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

5 L'enseignement de la décompression

Eric HEBERT présente les travaux du GT dont il a la charge.

6 La réforme de la filière professionnelle

Alain DELMAS présente l'état des lieux des travaux en cours au Ministère avec les différents acteurs de la plongée loisirs en vue de la refonte de la filière professionnelle.

Les travaux étant en cours ne donneront donc pas lieu à communication pour le moment, afin de ne pas fournir des informations qui pourraient par la suite être remises en cause.

Une réunion de validation au Ministère est prévue le 30 juin 2016, ce n'est donc pas avant ce moment qu'éventuellement tout ou partie des informations sur le sujet pourront être rendues publiques.

7 Evolutions du TIV

Alain DELMAS présente les évolutions réglementaires du TIV qui sont en cours, notamment l'obligation de recyclage et l'obligation d'activité.

Il précise que tout le système donnera lieu à informatisation au travers d'un site internet dédié.

Jean-Pierre MONTAGNON présente les propositions techniques en relation avec ces évolutions. Il évoque un certain nombre de points sur lesquels une décision doit être prise :

- 1) Désignation d'un référent national à proposer au CDN : il est lui-même pressenti pour ce rôle et donc fort logiquement désigné par la CTN.
- 2) Enregistrement dans la base informatique des TIV actuels en fonction de leur date de certification : voir proposition en document annexe, acceptée par les participants.
- 3) Matérialisation de l'engagement du TIV concernant son impartialité, son indépendance et son intégrité : il est prévu d'intégrer cet engagement au travers d'un formulaire validé lors de la première connexion du TIV sur le site web, avec archivage. Proposition acceptée par l'assemblée.
- 4) Maintien de l'aptitude du TIV en fonction de sa date de dernière activité : voir proposition en document annexe, proposition acceptée.
- 5) Référent technique régional : une ou plusieurs personnes doivent être désignées par le Président de CTR, ce qui est souvent déjà le cas en région et donc accepté.
- 6) Périodicité au bout de laquelle il sera obligatoire de suivre une remise à niveau si on n'a pas eu d'activité : la proposition retenue est de 2 ans.
- 7) Déclaration préalable du club : similaire à l'engagement du TIV lors de la première connexion au site, proposition acceptée.

Voir les présentations fournies en annexe.

Par ailleurs, au vu de l'inutilité des « macarons TIV » qui ne prouvent rien et dont la gestion est lourde et coûteuse, il est proposé de supprimer ce système.

Proposition : Adopter les points 1 à 7 (Annexe 3) puis supprimer le système des macarons

Vote : *Pour* : **Toutes les CTR**

Abstention : **Aucune**

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

8 Le 500m capelé au GP-N4 et au MF2

Jo VRIJENS présente la possibilité de réintroduire le capelé au GP-N4, comme une épreuve groupée et non plus comme une épreuve physique, sans que cela soit chronophage.

Conditions : pas de barème temps, maintien de la distance, par palanquée de 2 à 5 personnes et avec possibilité de nager sur le dos ou de décapeler.

Le seul « non fait » sera donc le cas de l'abandon.

Proposition : Adopter cette proposition

Vote : *Contre : Provence*

Abstention : Guadeloupe

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Une réflexion sur l'éventuelle évolution du capelé au MF2 a également été évoquée.

9 La descente dans le bleu au GP-N4

Jean-Pierre VIGNOCCHI présente le projet dont il a la charge. Voir la présentation fournie en annexe 4

Proposition : Adopter cette proposition

Vote : *Abstention : CIALP*

Pour : L'ensemble des autres CTR

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

10 Le cursus INS

Jean-Noël TRUCCO rappelle les difficultés rencontrées par les INS pour participer aux stages nécessaires à l'accomplissement de leur cursus. Afin de faciliter ce dernier, il présente la proposition suivante :

- Réaliser deux examens et deux stages dont un stage initial,
- Dans le cas où l'INS a participé à un stage initial régional MF2 dans les 2 ans qui précèdent le début de son cursus, les deux stages de son cursus peuvent être des stages finaux.

Proposition : Adopter cette proposition

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes ou représentées*

Abstention : Aucune

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

11 L'intégration des plongeurs professionnels

Yvon FAUVEL fait le point sur l'intégration des plongeurs professionnels au Niveau 3. Il expose le détail des formations suivies au cours des diverses formations militaires professionnelles de plongeur de bord.

La conclusion est que les compétences décrites ne permettent pas d'accorder le Niveau 3.

Proposition : Revenir à la proposition précédente qui ne donne pas en acquis la partie « assistances à 40 m » au plongeur de bord mais la laisse « à compléter », en lui laissant l'équivalence au Niveau 2.

Vote : *Pour : Toutes les CTR*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

12 Questions diverses

Midi-Pyrénées : La formation des formateurs de recycleur

Constatant que les stages de formateurs de recycleur ont déjà été annulés à deux reprises pour cause de manque de candidats, Midi Pyrénées propose d'en redescendre l'organisation au niveau régional.

Ces stages étant des stages de 2° degré sont pilotés par la CTN.

Vote : *Pour : Toutes les CTR*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Ile de France : Prise en compte de l'OAP (œdème aigu du poumon) dans les formations N3 et N4.

L'Ile de France propose de prendre en compte l'OAP dans les formations N3 et N4, sachant qu'il est désormais dénommé par le corps médical comme « œdème pulmonaire en immersion » (OPI).

Jo VRIJENS propose d'interroger la CMPN afin d'harmoniser cet apprentissage.

Vote : *Pour : Toutes les CTR*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Ile de France : Utilité du permis mer pour les MF1.

La CTR Ile de France a été saisie d'une demande visant savoir si l'obligation de détention du permis mer est encore réellement justifiée, considérant le fait que les MF1 pilotent rarement des bateaux.

Jo VRIJENS met la suppression de cette obligation au vote.

Vote : *Contre : Toutes les CTR*

Proposition rejetée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

13 Fin de réunion

L'heure de clôture de la réunion ayant été atteinte, et plus aucune question ne se présentant, Jo VRIJENS met fin à la réunion.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

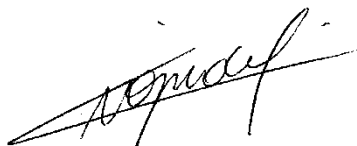
La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 17 septembre 2016 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance

J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN

Jo VRIJENS





Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 16 janvier 2016, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion: Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information: Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux. JI Bertoncetto FFH.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Olivier BELAUD
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Jo VRIJENS
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Jean-Pierre MONTAGNON, Référent TIV

Sont excusés :

Eric BUISSEZ, Président CTR Centre
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
Eric BERGMANN, Référent CMPN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et souhaite la bonne année à tous.
Il souhaite la bienvenue à Anne-Solange DESSERTINE qui reprend les affaires courantes de la CTR RABA jusqu'aux prochaines élections.
Il explique les raisons de l'absence d'Eric BERGMANN et d'Eric BUISSEZ, retenus pour raisons de santé.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 12 septembre 2015

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 12 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

ANTEOR et le recyclage :

Le CDN souhaite avoir un retour de l'ensemble des commissions sur la problématique du recyclage de l'ANTEOR, puisqu'elles sont toutes impactées, avant de prendre une décision sur le sujet.

Recycleurs :

Une préconisation fédérale vise à ne pas mélanger les plongeurs en recycleur avec les plongeurs en circuit ouvert au sein d'une même palanquée. Une demande d'assouplissement de cette recommandation a été formulée, mais le CDN n'y a pas été favorable jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, le CDN demande à nouveau à la CTN de se pencher sur le sujet pour déterminer s'il serait possible de proposer un niveau minimum de plongeur (par exemple le N3) qui permettrait d'envisager la mixité des palanquées. Attentive au fait que dans ce cas, une règle absolue remplacerait une simple recommandation et s'imposerait donc à tous de façon stricte, la CTN décide de laisser la préconisation en l'état.

INS :

Le CDN a décidé d'ouvrir 4 postes « normaux » pour les stagiaires IN, donc aucun poste spécifique « féminin » ou autre. Cela ne veut en aucun cas dire que l'accès soit fermé aux femmes, mais elles doivent à présent passer par la filière normale. Jo VRIJENS rappelle que les régions qui ont un stagiaire IN en cours ne peuvent pas présenter d'autre candidature. Par ailleurs, il rappelle également que les candidatures doivent passer par la voie normale de la CTR et du collège, mais que les candidats qui se sentiraient « lésés » ont toujours le choix de passer par la voie nationale.

Sidemount :

Les cursus sont à présent en ligne, les cartes de certification seront disponibles a priori dès la semaine prochaine. Ce brevet doit être délivré au niveau du club.

Vêtement étanche :

Idem

Pack Découverte :

La délivrance par le club est à présent possible en ligne également dans la rubrique « brevets sans licence »

RSE :

La décision concernant la RSE devait être votée en février 2016, mais le sera en fait en juin, voir ci-dessous au paragraphe 5. Il en va de même pour l'épreuve de démonstration technique prévue en remplacement éventuel.

Epreuve de remontée du MF1 :

Une proposition visait à remplacer la remontée de 25 mètres par une remontée de 40 mètres. Compte tenu des contraintes d'organisation, il a été décidé de ne pas faire évoluer cette épreuve et de laisser cette remontée de 25 mètres à l'examen du MF1.

MFT :

La mise en ligne de la totalité des nouveaux chapitres a été effectuée le 2 janvier dernier (Nouvelles compétences, Mémento, Filière encadrants...).

Nouvelles cartes CMAS :

Le système CMAS / FFESSM qui était réservé aux cartes de plongeurs est à présent étendu à l'ensemble de nos cartes, donc notamment celles de nos moniteurs. Toutes les cartes CMAS sont donc aujourd'hui réalisées par la FFESSM, ce qui ne change rien pour les N° de moniteurs, puisque la numérotation était déjà faite par la FFESSM.

Les MF2 Outremer :

Il existe une règle qui préconise qu'un minimum de 10 candidats soient inscrits pour que l'organisation d'un stage final et d'un examen MF2 soit possible en outremer. Or les formations de cadres chutent, certaines régions outremer demandent donc pourquoi maintenir cette règle, dans la mesure où c'est la région outremer organisatrice qui assume les frais de déplacement et d'hébergement des IN délégués par la CTN.

Proposition : Accord pour organiser un stage final et un examen avec moins de 10 candidats inscrits, avec la règle d'avoir au moins un IN venant de métropole qui cumule les fonctions de Délégué de CTN et de Président de Jury.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Nouvelles cartes d'éducateur sportif :

De nouvelles cartes professionnelles sous forme carte plastifiée au format carte bancaire ont été mises en place. Il est à présent possible de les obtenir en ligne.

Moniteurs associés à l'étranger :

Certains moniteurs d'autres organisations deviennent Moniteurs associés FFESSM par la voie des SCIA, or le permis bateau n'est pas demandé dans les conditions de candidature. Le problème est que bien que le permis bateau soit exigé pour exercer ses prérogatives sur le territoire français, nous constatons que des moniteurs exerçant à l'étranger n'en sont pas titulaires (ce qui se comprend compte tenu des habitudes d'exercice à l'étranger) et qu'il n'y a aucun filtre de contrôle.

Proposition : Rajouter « être titulaire d'un permis admis en France » pour les moniteurs qui exercent en France, et pour les moniteurs qui enseignent à l'étranger « au retour en France, être titulaire de ce permis ».

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Obligation de deux ans de licence FFESSM pour la candidature au Monitorat associé :

Toujours pour les moniteurs associés se pose le problème des « deux ans de licence » exigés en condition de candidature. En effet, nous constatons que certains candidats potentiels prennent une licence en août et une autre en septembre, ce qui leur fait deux licences d'années différentes et leur permet de satisfaire les conditions de candidature alors qu'ils ne sont en fait licenciés à la FFESSM que depuis quelques mois.

Proposition : Modifier les conditions de candidature des moniteurs associés pour faire figurer la mention « deux années civiles pleines de licence ».

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Remontées tout moyens du GP-N4 et MF1 :

Dans le MFT, les mentions qui précisent cette épreuve sont les suivantes : « peut évoluer vers... » pour le GP-N4 et « va évoluer vers... » pour le MF1.

Bien que subtil, cet écart est de nature à générer des différences d'appréciation, la mention sera donc uniformisée pour aligner la formulation du GP-N4 sur celle du MF1.

Filière Pro :

Face à la pénurie de moniteurs professionnels qui s'installe, le Ministère est en train de refondre la filière professionnelle des BE, DE et DES. Quelques réunions de travail ont d'ores et déjà été menées sur le sujet.

La tendance est aujourd'hui la suivante : le DEJEPS serait repositionné en tant que E3, ce qui se traduirait par la suppression de l'UC4 dans la formation. Le BPJEPS serait quant à lui positionné en tant que E2 et, n'ayant aucune prérogative de Directeur de Plongée, ne serait donc pas autonome.

Notre MF1 pourrait être positionné en équivalence complète de l'UC3, ce qui signifie qu'il n'aurait plus à passer que les UC1 et 2 pour obtenir le DE, avec bien entendu le maintien de la possibilité de valider partiellement ces UC au moment du positionnement à l'entrée en formation.

En directe conséquence, nous serions donc amenés à voir coexister des DEJEPS « E4 » et des DEJEPS « E3 ».

La solution envisagée est de créer un CS correspondant à l'UC4, dont seraient gratifiés tous les DEJEPS délivrés avant les nouveaux textes. Les DEJEPS E3 « nouvelle mouture » auraient quant à eux toujours la possibilité de passer ce CS afin d'acquérir les prérogatives de E4.

Capelé :

Une des deux nages a été supprimée aux examens de GP-N4 et de MF2 depuis quelques temps déjà. Or la réalité du terrain montre que c'est souvent la nage PMT (800m ou 1.500m) qui est tirée au sort au détriment du capelé...

Le CDN a donc envisagé de purement et simplement de remettre le capelé à l'examen.

La CTN a cependant objecté que nos examens ont été réorganisés récemment en tenant compte de la suppression d'épreuves, lesquelles ont d'ores et déjà été remplacées par d'autres. Il n'est donc pas aisé d'y rajouter une épreuve sans en bousculer l'organisation et en allonger la durée.

Jo VRIJENS propose donc que les régions mettent en œuvre effectivement et de façon pleine et entière ce jeu du tirage au sort, sous peine de se voir imposer à nouveau le capelé aux examens.

4 Certifications 2015

Jo VRIJENS détaille les chiffres de délivrance de tous les brevets de la Fédération. On constate en moyenne que la chute des certifications se poursuit, mais on note cependant un léger ralentissement. Il est toutefois difficile d'estimer si ce ralentissement est dû aux mesures prises (primo-licences, etc...) ou pas.

Les certifications GP-N4 continuent de chuter, en revanche les certifications MF1 remontent légèrement.

Au total la fédération a délivré 2.100 brevets de moins qu'en 2014 (56.916 brevets délivrés en 2015 contre 59.093 en 2014)

Plusieurs Présidents de CTR découvrent ces statistiques, qui pourtant les préoccupent au premier plan. Jo VRIJENS va donc demander à ce que les Présidents de CTR aient accès aux statistiques des brevets délivrés avec leur code d'accès sur le site fédéral.

5 La RSE, position de la CTN et du collège des IN

Jo VRIJENS rappelle la situation en cours : cette épreuve est neutralisée à l'examen du GP-N4 comme du MF2, avec affectation de la note de 10/20.

Concernant la RSE, le CDN souhaite prendre une décision qui s'appuie sur des faits et des statistiques, considérant le fait qu'il existe beaucoup de pressions extérieures comme intérieures sur le sujet. Dans cet objectif :

- La CMNP a été consultée à ce sujet malheureusement sans réponse.
- Le Collège des IN a été consulté : environ 75% du Collège est favorable à la suppression de la RSE aux examens.
- Les CTR ont été consultées : sur 1.520 voix, 782 sont pour la suppression, 738 sont contre la suppression, les avis « pour » ou « contre » étant indépendants de la taille des régions. Le nombre de régions « pour » et « contre » est par ailleurs à peu près équilibré.
- La majorité des Présidents de CTR pense en tout état de cause qu'il n'est pas utile de conserver l'enseignement en formation si l'épreuve est supprimée à l'examen, partant du principe que ce qui n'est pas évalué a fort peu de chances d'être enseigné.

Des échanges s'engagent entre les participants pour commenter le sujet et notamment pour préciser les débats qui ont eu lieu lors du séminaire du Collège des IN.

Quoiqu'il en soit, en conclusion de tout cela, on constate qu'il n'existe pas de consensus au niveau des CTR, aucune majorité claire ne se dégage pour ou contre. Il est donc difficile de trancher « pour » ou « contre » le maintien de la RSE aux examens sans mécontenter la moitié des régions, quelle que soit la décision prise.

Une troisième option est donc présentée par Jo VRIJENS.

Partant du principe que les raisons qui motivent les tenants de la suppression de la RSE résident dans son caractère anxiogène ainsi que dans son caractère accidentogène, il présente la proposition consistant à conserver la RSE tout en limitant fortement ces deux facteurs de la façon suivante :

- La partie accidentogène se situe plutôt proche de la surface, la proposition consiste donc à réaliser cette épreuve non plus de 20 m à 3 m au GP-N4 et de 30 m à 3 m au MF2, mais de 25 m à la zone des 10 m au GP-N4 et de 35 m à la zone des 10 m au MF2.
- La partie anxiogène réside entre autres dans la crainte de la surpression pulmonaire, qui serait donc évacuée par le point précédent, et dans la difficulté à gérer un stock d'air sans possibilité d'en reprendre tout en produisant un effort subaquatique. La proposition consiste donc à partir d'une situation équilibrée au fond, situation déjà proposée lors des examens du défunt BEES2 par exemple, mais sans pour autant demander l'extrême finesse de gestion du gilet qui constituait la grande difficulté rencontrée par les candidats à l'époque.

Bien entendu, il conviendrait d'engager une réflexion visant à compléter le tout par des critères de réalisation et des critères d'évaluation adéquats, qui restent à définir précisément.

Par ailleurs, il ne faut pas non plus négliger l'aspect anxiogène lié au risque d'élimination directe du candidat sur cette épreuve, lequel prêterait en faveur de la suppression des critères d'élimination pure et simple pour les remplacer par une notation chiffrée.

Le CDN souhaite donc approfondir la réflexion dans cette direction. En conséquence, il ne pourra donc pas y avoir de décision en février, puisqu'il faudra accorder le temps de la réflexion à un Groupe de Travail qui planchera sur les critères afin de les présenter lors de la CTN de mai 2016, et de soumettre en suivant la proposition à l'approbation du CDN au mois de juin.

La mise en application effective sera quant à elle discutée, mais a priori la bascule serait effectuée pour l'année 2017, afin d'éviter un changement en pleine saison et d'avoir des candidats évalués de deux manières différentes sur la même année.

L'assemblée confirme que cette voie convient à tous, la mise en place du Groupe de Travail se fait en suivant :

Composition du GT : Claude DUBOC, Bernard FABIANI, Eric HEBERT, Hervé VILLALBA et Jo VRIJENS.

Pilote : Jo VRIJENS

6 Le Niveau 4 Guide de Palanquée et la compétence Baptême

Le GP, sous autorisation du E1 qui est DP, peut faire des baptêmes en piscine. Or force est de constater qu'il n'a jamais été formé pour cela.

Des voix s'élèvent donc pour adjoindre une compétence « baptême » à la formation du GP-N4.

Les débats s'engagent entre les participants, dont il ressort que les régions qui pratiquent les baptêmes en piscine effectués par les GP-N4 disent ne rencontrer aucun problème.

En conclusion il est décidé de ne rien changer, puisque tout fonctionne correctement, à la satisfaction de tous et qu'aucun accident ne s'est jamais produit.

7 Evolution du TIV

Jean-Pierre MONTAGNON présente les évolutions du TIV consécutives aux modifications réglementaires. Il présente un point d'étape sur le dispositif TIV, qui date d'une trentaine d'années (1986). Voir la présentation fournie en annexe.

8 Insertion des plongeurs pro, mise à jour

Concernant les MF2, le seul organisme qui offre des équivalences en retour aux nôtres est la Sécurité Civile, ce qui explique que les équivalences accordées à la Sécurité Civile soient supérieures aux autres. La discussion aborde ensuite l'équivalence accordée au PLB, qui est actuellement N3, pour la baisser au vu des compétences acquises, au N2. Cette modification doit être apportée aux procédures d'équivalence.

9 L'enseignement de la décompression

Eric HEBERT présente les travaux du Groupe de Travail dont il a la charge. Jo VRIJENS demande un retour des CTR sur le travail du GT au plus tard fin mars.

10 La plongée Handisub

Pascal CHAUVIERE présente les avancées au niveau de la plongée Handisub. Il constate un nombre de visiteurs en augmentation au salon de la plongée, la nouveauté étant qu'aujourd'hui les structures viennent se renseigner pour exercer cette activité, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il présente les diverses demandes à la CTN, notées par Jo VRIJENS.

Proposition : supprimer la durée de 15 minutes pour les baptêmes et pouvoir passer le PESH12 extension Nitrox

Vote : *Contre : Aucune CTR présents ou représentée*
Abstention : Aucune CTR présents ou représentée
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

11 Questions diverses

Côte d'Azur : Parmi les conditions de candidature du TIV figure l'avis du « président du club ». Doit-on le remplacer par « responsable de formation » ? Doit-on le supprimer purement et simplement ?

Proposition : Supprimer purement et simplement la mention.

Vote : *Pour : Côte d'Azur et Midi Pyrénées*
Abstention : Nord, Guadeloupe, Martinique, BPL, Centre, IDF, Corse
Proposition rejetée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Corse : Proposition visant à réintégrer la descente dans le bleu et le VDM à l'épreuve à 40 m du GP-N4. En effet, avec le temps, on se rend compte que cette compétence n'est pas forcément acquise avec le Niveau 3. L'acceptation ou pas de cette proposition devra être actée durant la CTN de mai 2016, au cours de laquelle un vote sera effectué sur le sujet. Dans l'intervalle, les CTR qui le souhaitent peuvent lancer une consultation en région afin de se prononcer en CTN le 21 mai.

12 Fin de réunion

L'heure de clôture de la réunion ayant été atteinte, et plus aucune question ne se présentant, Jo VRIJENS met fin à la réunion.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 21 mai 2016 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS

